

Page 1 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF : 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Constituants d'entretien

Secteur d'utilisation [SU]:

SU 3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produit chimique [PC]:

PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires

PC35 - Produit de lavage et de nettoyage

Catégorie de processus [PROC]:

PROC 8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC 9 - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau

Catégories d'article [AC]:

AC99 - Pas nécessaire.

Catégorie de rejet dans l'environnement [ERC]:

ERC 4 - Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC 8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC 8d - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Utilisations déconseillées:

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

(E)

LIQUI MOLY GmbH, Jerg-Wieland-Str. 4, 89081 Ulm-Lehr, Allemagne Téléphone: (+49) 0731-1420-0, Téléfax: (+49) 0731-1420-88

Adresse électronique de l'expert : info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de - Veuillez NE PAS utiliser cette adresse pour demander des fiches de données de sécurité.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:

Ē

ORFILA (INRS, France) +33 (0)1 45 42 59 59

http://www.centres-antipoison.net

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

+49 (0) 700 / 24 112 112 (LMR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)



Page 2 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF: 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

Skin Sens.

Classe de danger Catégorie de danger

Mention de danger

H317-Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)



Attention

H317-Peut provoquer une allergie cutanée.

P101-En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102-Tenir hors de portée des enfants.

P261-Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. P280-Porter des gants de protection.

P333+P313-En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501-Éliminer le contenu / récipient dans un établissement agréé d'élimination des déchets.

4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-enecarbaldéhyde

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

n.a. **3.2 Mélange**

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	
Numéro d'enregistrement (REACH)	
Index	603-212-00-7
EINECS, ELINCS, NLP	214-946-9
CAS	1222-05-5
Quantité en %	0,1-<0,25
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Aquatic Acute 1, H400 (M=1)
	Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-enecarbaldéhyde	
Numéro d'enregistrement (REACH)	
Index	605-040-00-8
EINECS, ELINCS, NLP	250-863-4
CAS	31906-04-4
Quantité en %	0,01-<0,1



Page 3 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF : 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

	Aquatic Chronic 3, H412
	·
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2120761540-60-XXXX
Index	613-088-00-6
EINECS, ELINCS, NLP	220-120-9
CAS	2634-33-5
Quantité en %	0,005-<0,05
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Acute Tox. 4, H302
	Skin Irrit. 2, H315
	Skin Sens. 1, H317
	Eye Dam. 1, H318
	Acute Tox. 2, H330
	Aquatic Acute 1, H400 (M=10)
	Aquatic Chronic 2 H411

Skin Sens. 1A, H317

2-méthylisothiazol-3(2H)-one	
Numéro d'enregistrement (REACH)	
Index	613-326-00-9
EINECS, ELINCS, NLP	220-239-6
CAS	2682-20-4
Quantité en %	0,0015-<0,01
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Acute Tox. 3, H301
	Acute Tox. 3, H311
	Skin Corr. 1B, H314
	Skin Sens. 1A, H317
	Eye Dam. 1, H318
	Acute Tox. 2, H330
	Aquatic Acute 1, H400 (M=10)
	Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Il est possible que des contaminations, des données test ou d'autres informations aient été prises en compte dans la classification et l'étiquetage du produit.

Texte des phrases H et des sigles de classification (SGH/CLP) cf. rubrique 16.

Dans ce paragraphe, les substances sont mentionnées avec leur classification effective correspondante!

En d'autres termes, pour les substances listées en Annexe VI tableau 3.1 du règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP), toutes les notes éventuelles mentionnées ont été prises en compte.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Secouristes - veiller à l'autoprotection!

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne évanouie!

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.

Contact avec la peau

Laver soigneusement à l'eau et au savon.

Oter les vêtements contaminés et éclaboussés.

Contact avec les yeux

Oter les verres de contact.

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire abondamment de l'eau, consulter le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dans certains cas, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester passé un certain temps/plusieurs heures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

n.e.



Œ

Page 4 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF : 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dépend de la nature et de l'envergure de l'incendie.

Moyens d'extinction inappropriés

n.e.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former:

Oxydes de carbone Dioxyde de silicium

Oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Appareils respiratoires autonomes.

Eliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Le cas échéant, faire attention au risque de glissement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater.

Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel.

Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

Ne pas jeter le produit non dilué à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel, sable, Kieselgur, sciure) et éliminer conformément à la rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Equipement de protection individuelle cf. rubrique 8 et consignes d'élimination cf. rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Outre les informations fournies dans cette rubrique, des informations pertinentes peuvent également figurer à la rubrique 8. et 6.1.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations générales

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

7.1.2 Consignes relatives aux mesures générales d'hygiène sur le poste de travail

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée de personnes non autorisées.

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Conserver à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



Œ

Page 5 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF : 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

8.1 Paramètres de contrôle

Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteu r	Valeur	Unité	Remarque
	Environnement - eau douce		PNEC	4,4	μg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	0,44	μg/l	
	Environnement - eau, dispersion sporadique (intermittente)		PNEC	47	µg/l	
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	1	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	2	mg/kg	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	0,394	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	0,31	mg/kg	
	Environnement - orale (alimentation des animaux)		PNEC	3,3	mg/kg	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	1,3	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	14,43	mg/kg bw/d	
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	0,75	mg/kg bw/d	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	5,29	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	28,85	mg/kg bw/d	

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes protectrices hermétiques (EN 166), avec protections latérales, en cas de danger de projections.

Protection de la peau - Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc butylique (EN 374).

Epaisseur de couche minimale en mm:

>= 0,5

Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:

>= 480

La détermination des délais de rupture conformément à la norme EN 16523-1 n'a pas été effectuée dans un environnement pratique. Il est conseillé une durée maximum de port correspondant à 50% du délai de rupture.

Protection de la peau - Autres:



Page 6 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF: 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues).

Protection respiratoire:

Normalement pas nécessaire.

Risques thermiques:

Non applicable

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.

Pour les mélanges, e choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.

La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.

Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.

Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation. Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Liquide Couleur: Clair, Beige Odeur: Doux

Seuil olfactif: Non déterminé Valeur pH: 7 (20°C) Point de fusion/point de congélation: Non déterminé 100 °C Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: n.a.

Taux d'évaporation: Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz): n.a.

Limite inférieure d'explosivité: Non déterminé Limite supérieure d'explosivité: Non déterminé Pression de vapeur: 23 hPa (20°C) Densité de vapeur (air = 1): Non déterminé Densité: 1 g/cm3 (20°C)

Masse volumique apparente: n.a.

Solubilité(s): Non déterminé Hydrosolubilité: Dispersion Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé Température d'auto-inflammabilité: Non Température de décomposition: Non déterminé Non déterminé Viscosité:

Propriétés explosives: Le produit n'à pas d'effets explosifs.

Propriétés comburantes: Non déterminé

9.2 Autres informations

Miscibilité: Non déterminé Liposolubilité / solvant: Non déterminé Non déterminé Conductivité: Tension superficielle: Non déterminé Teneur en solvants:

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'a pas été contrôlé.

10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.



Page 7 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF: 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Cf. également rubrique 7.

Aucun danger connu

10.5 Matières incompatibles

Aucun danger connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

Cf. également rubrique 5.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Voir éventuellement la rubrique 2.1 pour des informations supplémentaires sur les effets sanitaires (classification).

Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:						n.d.
Toxicité aiguë, dermique:						n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:						n.d.
Corrosion cutanée/irritation						n.d.
cutanée:						
Lésions oculaires						n.d.
graves/irritation oculaire:						
Sensibilisation respiratoire ou						n.d.
cutanée:						
Mutagénicité sur les cellules						n.d.
germinales:						
Cancérogénicité:						n.d.
Toxicité pour la reproduction:						n.d.
Toxicité spécifique pour						n.d.
certains organes cibles -						
exposition unique (STOT-SE):						
Toxicité spécifique pour						n.d.
certains organes cibles -						
exposition répétée (STOT-RE):						
Danger par aspiration:						n.d.
Symptômes:						n.d.
Autres informations:						Classification
						selon la
						procédure de
						calcul.

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane								
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque		
Toxicité aiguë, orale:	LD50	> 4640	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral			
					Toxicity)			
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	> 6500	mg/kg	Rat	OECD 402 (Acute			
					Dermal Toxicity)			
Corrosion cutanée/irritation				Lapin	OECD 404 (Acute	Non irritant		
cutanée:					Dermal			
					Irritation/Corrosion)			
Lésions oculaires				Lapin	OECD 405 (Acute Eye	Non irritant		
graves/irritation oculaire:					Irritation/Corrosion)			
Sensibilisation respiratoire ou				Cochon d'Inde	OECD 406 (Skin	Non (par contact		
cutanée:					Sensitisation)	avec la peau)		



Page 8 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF: 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 473 (In Vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)	Négatif
Toxicité pour la reproduction:					OECD 426 (Developmental Neurotoxicity Study)	Aucune indication relative à un effet de ce type.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE), orale:	NOAEL	150	mg/kg	Rat	OECD 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)	

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one						
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	1020	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LC50	>2000	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	0,4	mg/l/4h	Rat		Aérosol
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Eye Dam. 1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				Cochon d'Inde	OECD 406 (Skin Sensitisation)	Sensibilisant (par contact avec la peau)

2-méthylisothiazol-3(2H)-one						
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	183	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	242	mg/kg	Rat	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative:	LD50	0,11	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	Aérosol
Corrosion cutanée/irritation cutanée:					,	Corrosif
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Sensibilisant (par contact avec la peau)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Voir éventuellement la rubrique 2.1 pour des informations supplémentaires sur les impacts environnementaux (classification).

Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL									
Art.: 1601									
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque		
12.1. Toxicité poissons:							n.d.		
12.1. Toxicité daphnies:							n.d.		
12.1. Toxicité algues:							n.d.		



Page 9 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF: 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL Art.: 1601

12.2. Persistance et				
				L'agent tensioactif/les
dégradabilité:				
				agents
				tensioactifs
				contenu/s dans
				ce mélange
				répond/ent aux
				conditions de la
				biodégradabilité
				telles qu'elles
				sont
				déterminées
				dans le
				règlement (CE)
				Les données
				compétentes
				détergents.
12.3. Potentiel de				n.d.
bioaccumulation:				
				n.d.
	+			n.d.
				- al
				n.a.
Autres informations:				
				ne contient pas
				d'AOX.
				règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. n.d. n.d. Selon la formule, ne contient pas

Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.1. Toxicité poissons:	LC50	21d	0,452	mg/l	Lepomis	OECD 204 (Fish,	
·					macrochirus	Prolonged Toxicity	
						Test - 14-Day	
						Study)	
12.1. Toxicité poissons:	NOEC/NOEL	21d	0,093	mg/l	Lepomis	OECD 204 (Fish,	Clinical signs
					macrochirus	Prolonged Toxicity	
						Test - 14-Day	
						Study)	
12.1. Toxicité poissons:	NOEC/NOEL	21d	0,182	mg/l	Lepomis	OECD 204 (Fish,	
					macrochirus	Prolonged Toxicity	
						Test - 14-Day	
						Study)	
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	1,36	mg/l	Lepomis	OECD 204 (Fish,	valeur calculée
					macrochirus	Prolonged Toxicity	
						Test - 14-Day	
						Study)	
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	0,47	mg/l	Acartia tonsa	ISO 14669	



Page 10 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF: 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL Art.: 1601

12.1. Toxicité daphnies:	NOEC/NOEL	21d	111	μg/l	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna Reproduction Test)	
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	0,9	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	valeur calculée
12.1. Toxicité algues:	EC50	72h	> 0,854	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
12.2. Persistance et dégradabilité:		28d	~ 2	%		OECD 301 B (Ready Biodegradability - Co2 Evolution Test)	Pas facilement biodégradable
12.3. Potentiel de bioaccumulation:	BCF		1584- 2507		Lepomis macrochirus	OECD 305 (Bioconcentration - Flow-Through Fish Test)	
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:						,	Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.1. Toxicité algues:	EC50	72h	0,0403	mg/l	Pseudokirchneriell	OECD 201 (Alga,	
					a subcapitata	Growth Inhibition	
						Test)	
Toxicité bactéries:	EC50	3h	13	mg/l	activated sludge	OECD 209	
						(Activated Sludge,	
						Respiration	
						Inhibition Test	
						(Carbon and	
						Ammonium	
						Oxidation))	
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	2,18	mg/l	Oncorhynchus	OECD 203 (Fish,	
					mykiss	Acute Toxicity	
						Test)	
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	2,94	mg/l	Daphnia magna	OEĆD 202	
						(Daphnia sp.	
						Acute	
						Immobilisation	
						Test)	
12.2. Persistance et			90	%	activated sludge	OECD 302 B	
dégradabilité:						(Inherent	
						Biodegradability -	
						Zahn-	
						Wellens/EMPA	
						Test)	
12.2. Persistance et	DOC		>70	%	activated sludge	OECD 303 A	
dégradabilité:						(Simulation Test -	
						Aerobic Sewage	
						Treatment -	
						Activated Sludge	
						Units)	
12.3. Potentiel de	BCF		6,95			OECD 305	
bioaccumulation:						(Bioconcentration -	
						Flow-Through	
						Fish Test)	



Œ

Page 11 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF : 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

12.3. Potentiel de bioaccumulation:			0,7			OECD 117 (Partition Coefficient (n- octanol/water) - HPLC method)
Toxicité bactéries:	EC20	3h	3,3	mg/l	activated sludge	OECD 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test (Carbon and Ammonium Oxidation))

Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.2. Persistance et dégradabilité:		28d	0,32	%		OECD 301 B (Ready Biodegradability - Co2 Evolution Test)	Pas facilement biodégradable
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	4,77-6	mg/l	Oncorhynchus mykiss	,	
12.1. Toxicité daphnies:	NOEC/NOEL	21d	0,0442	mg/l	Daphnia magna		
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	0,359	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
12.1. Toxicité algues:	EC50	72h	0,138	mg/l			
12.1. Toxicité algues:	NOEC/NOEL	120h	0,05	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets Pour la substance / le mélange / les résidus

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de

la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2014/955/UE)

07 06 99 déchets non spécifiés ailleurs

Recommandation:

Il y a lieu d'éviter l'évacuation des eaux usées dans l'environnement.

Respecter les prescriptions administratives locales.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales.

Vider entièrement le récipient.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés tout comme la substance.

Les emballages non contaminés ne peuvent pas être réutilisés.

Nettoyant recommandé:

Eau

Produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Informations générales

14.1. Numéro ONU:



Page 12 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF : 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:n.a.14.4. Groupe d'emballage:n.a.Code de classification:n.a.LQ:n.a.

14.5. Dangers pour l'environnement:

Non applicable

Codes de restriction en tunnels:

Transport par navire de mer (IMDG-Code)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:n.a.14.4. Groupe d'emballage:n.a.Polluant marin (Marine Pollutant):n.a.

14.5. Dangers pour l'environnement: Non applicable

Transport aérien (IATA)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

n.a.

14.4. Groupe d'emballage:

n.a.

14.5. Dangers pour l'environnement:

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf mention contraire il convient de respecter les dispositions générales pour la mise en ouvre d'un transport en toute sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC N'est pas une marchandise dangereuse selon le règlement précité.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les limitations:

Respecter les règlements/lois nationaux sur la protection des jeunes au travail (en particulier la mise en ouvre nationale de la directive 94/33/CE)!

Respecter les règlements de l'association préventive des accidents du travail/de la médecine du travail.

Directive 2010/75/UE (COV):

0,17 %

RÉGLEMENT (CE) N° 648/2004

moins de 5 %

d'agents de surface non ioniques

de polycarboxylates

parfums

BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL

COUMARIN

HYDROXYISOHEXYL 3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE

LINALOOL

BENZISOTHIAZOLINONE

METHYLISOTHIAZOLINONE

Respectez le Code du travail (articles D. 4153-17, D. 4153-18 - Jeunes travailleurs (France)).

Respectez le Code du travail (articles D. 4152-9, D. 4152-10 - Femmes enceintes ou allaitant (France)).

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Rubriques modifiées:

2, 3, 6, 7, 8, 11, 12

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

Instruction/formation nécessaire des collaborateurs sur la manipulation de substances dangereuses.



(F)——

Page 13 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF : 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

Classification et procédés utilisés pour la classification du mélange conformément au Règlement CE n°1272/2008 (CLP):

Classification conformément au Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)	Méthode d'évaluation utilisée
Skin Sens. 1, H317	Classification selon la procédure de calcul.

Les phrases suivantes représentent les phrases H, les codes de classes de danger et les codes de catégories de danger (SGH/CLP) rédigés du produit et de ses composants (mentionnés dans les rubriques 2 et 3).

H330 Mortel par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Skin Sens. — Sensibilisation cutanée

Aquatic Acute — Danger pour le milieu aquatique - toxicité aiquë

Aquatic Chronic — Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique

Acute Tox. — Toxicité aiguë - voie orale

Skin Irrit. — Irritation cutanée

Eye Dam. — Lésions oculaires graves Acute Tox. — Toxicité aiguë - inhalation Acute Tox. — Toxicité aiguë - voie cutanée

Skin Corr. — Corrosion cutanée

Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

AOX Adsorbable organic halogen compounds (= Composés halogénés organiques adsorbables)

ASTM ASTM International (American Society for Testing and Materials)

BAM Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (Office Fédéral de Contrôle des Matériaux, Allemagne)

BAuA Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (= Bureau fédéral allemand de la protection et de la médecine du travail,

Allemagne)

BSEF The International Bromine Council bw body weight (= poids corporel) CAS Chemical Abstracts Service CE Communauté Européenne

CEE Communauté européenne économique

cf. confer

ChemRRV (ORRChim) Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung (= Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim, Suisse)

CLP Classification, Labelling and Packaging (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)

CMR carcinogenic, mutagenic, reproductive toxic (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)

DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (Suisse)

DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Suisse)

DMEL Derived Minimum Effect Level

DNEL Derived No Effect Level (= le niveau dérivé sans effet)

dw dry weight (= masse sèche)

ECHA European Chemicals Agency (= Agence européenne des produits chimiques)

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances



Page 14 de 14

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 31.07.2019 / 0012

Remplace la version du / version du : 28.02.2019 / 0011

Entre en vigueur le : 31.07.2019

Date d'impression du fichier PDF : 08.08.2019 Motorbike Leder-Kombi-Pflege 250 mL

Art.: 1601

ELINCS European List of Notified Chemical Substances

EN Normes Européennes, normes EN ou euronorms

env. environ

EPA United States Environmental Protection Agency (United States of America)

etc. et cetera (= et ainsi de suite)

EVAL Copolymère d'éthylène-alcool vinylique éventl. éventuel, éventuelle, éventuellement

fax. Télécopie gén. générale

GWP Global warming potential (= Potentiel de réchauffement global)

IARC International Agency for Research on Cancer (= Centre international de recherche sur le cancer - CIRC)

IATA International Air Transport Association (= Association internationale du transport aérien)

IBC (Code) International Bulk Chemical (Code)

ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMDG-Code International Maritime Code for Dangerous Goods (IMDG-code)

IUCLID International Uniform Chemical Information Database LMD Les listes pour les mouvements de déchets (Suisse)

LQ Limited Quantities n.a. n'est pas applicable n.d. n'est pas disponible n.e. n'est pas examiné

OECD Organisation for Economic Co-operation and Development (= Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE)

OFEV Office fédéral de l'environnement (Suisse)

OMoD Ordonnance sur les mouvements de déchets (Suisse)

org. organique

OTD Ordonnance sur le traitement des déchets (Suisse)

par ex., ex. par exemple

PBT persistent, bioaccumulative and toxic (= persistantes, bioaccumulables, toxiques)

PE Polyéthylène

PNEC Predicted No Effect Concentration (= la concentration prévisible sans effet)

PVC Polyvinylchlorure

REACHRegistration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (RÈGLEMENT (CE) N o 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

REACH-IT List-No. 9xx-xxx-x No. is automatically assigned, e.g. to pre-registrations without a CAS No. or other numerical identifier. List Numbers do not have any legal significance, rather they are purely technical identifiers for processing a submission via REACH-IT.

RID Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses

SGH Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC Substances of Very High Concern (= substance extrêmement préoccupante)

Tél. Téléphone UE Union européenne

UN RTDG United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods (les recommandations des Nations unies relatives au transport des marchandises dangereuses)

VOC Volatile organic compounds (= composants organiques volatils (COV))

vPvB very persistent and very bioaccumulative

wwt wet weight

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute responsabilité est exclue.

Elaboré par:

Chemical Check GmbH, Chemical Check Platz 1-7, D-32839 Steinheim, Tél.: +49 5233 94 17 0, Fax: +49 5233 94 17 90

© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.